

# Van de Velde

17.03.2015 – Communiqué de presse

Comme mentionné dans notre communiqué de presse du 24 février 2014, Intimacy a été cité dans le cadre d'une potentielle action collective par laquelle on avance qu'Intimacy ait violé Facta (« The Fair and Accurate Credit Transactions Act »). Cette législation stipule quels détails de la carte de crédit peuvent être mentionnés sur le ticket de caisse.

Dans cette affaire, on a négocié une transaction avec la partie adverse. Cette transaction doit encore être approuvée par le tribunal américain. Dans un déroulement normal, cette procédure prend quelques mois.

Van de Velde ne prévoit pas d'impact matériel sur la situation financière du groupe.



Van de Velde SA compte parmi les leaders du secteur de la lingerie de luxe et de mode. Van de Velde poursuit résolument une stratégie à long terme qui se fonde sur le développement de marques fortes s'appuyant sur le concept de « Lingerie styling » (maintien, style et mode), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Van de Velde NV  
09/365.21.00  
[www.vandeveld.eu](http://www.vandeveld.eu)

Stefaan Vandamme  
Directeur financier

EBVBA 4F, dont le représentant permanent  
Ignace Van Doorslaere  
Président du Comité de direction